

Communiqué de presse des élu/es EELV du Conseil régional d'Ile-de-France

Déchets de chantier : le moratoire sur la Seine & Marne renforcé

Dans le cadre du plan de prévention et de gestion des déchets de chantier, les écologistes ont renforcé le moratoire de trois ans sur la création de nouveaux centres de stockage de déchets inertes en Seine & Marne.

Paris le 20 juin 2014,

Aujourd'hui régis par le seul code de l'environnement, la gestion des déchets de chantier francilien doit être améliorée. « Après l'adoption définitive du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantier, nous aurons enfin de véritables objectifs de recyclage » signale Corinne Rufet, Vice-Présidente en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Energie.

Cas unique : c'est la Région qui, en Ile-de-France, a la charge de ces près de 30 millions de tonnes générées annuellement - avec un pic prévu à 50 millions de tonnes avec les travaux du Grand Paris.

Défini en concertation avec les acteurs concernés, adopté par la majorité régionale le 19 juin, il sera soumis à enquête publique à partir de Septembre. Ses priorités : "faire évoluer les pratiques du métier et favoriser le recyclage ou la réutilisation ; limiter l'impact environnemental des transports et répartir équitablement les déchets de chantier sur le territoire régional", selon la Vice-présidente.

Le rééquilibrage territorial des déchets est en effet un élément majeur de ce plan. "80 à 90% des déchets de chantier accueillis en Seine & Marne proviennent d'autres départements", regrette Catherine Ribes. "Grâce aux élus écologistes et de la majorité, aucun déchet issu des chantiers situés dans les Hauts de Seine ou dans les autres départements de grande couronne ne pourra plus être stocké en Seine et Marne", se réjouit Mounir Satouri, président des élu/es écologistes du Conseil régional d'Ile-de-France. "ce que le predec invente c'est le circuit court des déchets", ajoute Catherine Ribes.

Les deux dérogations envisagées à ces règles ont été supprimées avec l'appui du vote des élus écologistes. Pendant les trois ans du moratoire, aucune centre de stockage de déchets de chantier ne pourra être ouvert. Les écologistes ont par ailleurs soutenu l'idée qu'à l'issue de ces trois ans, la possibilité d'ouverture de nouvelle installation de stockage de déchet de chantier soit limitée à un maximum de quatre millions de tonnes par an.

"Pour la gestion des déchets de chantier il y aura un avant et un après PREDEC. Nous passerons d'un système avec une régulation minimale, à un secteur mieux encadré pour assurer une organisation durable et écologique des déchets de chantiers d'Ile-de-France", constate Mounir Satouri.